



# Extrait de recherche

## Les ordonnances de surveillance de longue durée : profil des infractions sur une période de cinq ans

**MOTS CLÉS :** Ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD), délinquant à contrôler, projet de loi C-55, Loi sur la lutte contre les crimes violents

### Ce que nous avons examiné

En 1997, le projet de loi C-55 a été adopté, modifiant l'article du *Code criminel* concernant les délinquants dangereux, afin d'inclure, entre autres, les changements suivants : une déclaration de délinquant à contrôler et un outil correspondant de surveillance dans la collectivité, appelé ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD). Les OSLD permettent de surveiller les délinquants violents ou dangereux qui ne satisfont pas aux critères de la déclaration de délinquant dangereux, mais qui risquent fort de récidiver à leur retour dans la collectivité. En 2008, la *Loi sur la lutte contre les crimes violents* ouvre la possibilité de recourir à une OSLD pour les délinquants dangereux qui purgent des peines de durée déterminée. Les délinquants peuvent être assujettis à une OSLD pendant un maximum de 10 ans.

La collecte de données sur les délinquants dont la peine comporte une OSLD a débuté à la fin de 2004 et s'est terminée à la fin de 2008. Notre étude porte sur les infractions graves à l'origine des peines et établit la proportion relative de chaque type d'infraction.

### Ce que nous avons constaté

Le nombre de délinquants admis visés par une OSLD n'a cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années, passant de 54 en 2004 à 69 en 2008. Ces chiffres représentent une augmentation de 28 %, comparativement à une hausse de 8 % dans la population totale de délinquants.

Les trois infractions principales les plus graves à l'origine des peines infligées sont les infractions sexuelles (*p. ex., agressions sexuelles armées, infractions sexuelles à l'égard d'enfants*), les voies de fait graves (*p. ex., agressions armées, voies de fait causant des lésions corporelles*) et le vol qualifié (*p. ex., vol à main armée, introduction par effraction et perpétration d'un vol qualifié*).

Les infractions sexuelles constituent toujours le pourcentage le plus élevé des infractions graves à l'origine des peines infligées aux délinquants à contrôler, bien que ce pourcentage ait diminué entre 2007 et 2008. Depuis les modifications apportées au *Code criminel* en 1997, le nombre de délinquants assujettis à une OSLD a augmenté en moyenne de 48 par année. Au 31 décembre 2008, 570 OSLD avaient été émises par les tribunaux et 536 d'entre elles étaient encore en instance. Environ la moitié de ces délinquants sont incarcérés et les autres sont sous surveillance dans la collectivité.

### Ce que cela signifie

Au fur et à mesure qu'augmente le nombre de délinquants à contrôler, leur gestion dans la collectivité devient un enjeu de plus en plus important pour le Service correctionnel du Canada (SCC). Compte tenu de la nature violente et constante de leurs infractions, les délinquants à contrôler représentent un risque élevé. Ce risque accru et le besoin de surveillance étroite nécessitent d'importantes ressources communautaires. Bien que les infractions sexuelles représentent toujours la majorité des infractions à l'origine des OSLD, le pourcentage de vols qualifiés et des « autres » infractions a augmenté au cours des cinq dernières années. L'évolution de la population des délinquants à contrôler pose donc des défis particuliers en ce qui a trait à la surveillance dans la collectivité et à la gestion dans les établissements. En suivant de près l'évolution du profil des délinquants à contrôler, le SCC peut poursuivre ses efforts pour surmonter ces difficultés et assurer la transition en toute sécurité de ces délinquants dans la collectivité.

**Préparé par :** Marsha Axford

**Pour de plus amples renseignements :**

Direction de la recherche  
613-996-3287

[recherche@csc-scc.gc.ca](mailto:recherche@csc-scc.gc.ca)

Infraction	Fin de l'année				
	2004	2005	2006	2007	2008
Sexuelle	64,8%	73,0%	63,9%	65,8%	54,4%
Voies de fait graves	18,5%	15,9%	21,3%	20,5%	16,2%
Vol qualifié	11,1%	9,5%	3,3%	5,5%	14,7%
Autre	5,6%	1,6%	11,5%	8,2%	14,7%
<b>Nombre total</b>	54	63	61	73	68